

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourg en Bresse, mardi 5 janvier 2021

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS L'AIN

Alors que les premières vaccinations ont débuté la semaine dernière dans le département du Rhône, c'est au tour du département de l'Ain de s'engager officiellement dans la vaccination contre la Covid-19. Celle-ci va concerner les personnes âgées en Ehpad et unités de soins de longue durée (USLD), mais également tous les personnels de la santé de plus de 50 ans ou ceux avec un facteur de risque qui le souhaitent.

Ce lundi 4 janvier, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a officiellement débuté en Auvergne-Rhône-Alpes après le démarrage d'une phase pilote qui a débuté dans le Rhône le 28 décembre dernier dans deux établissements (USLD du CH Pierre Garraud à Lyon et CH gériatrique des Charpennes à Villeurbanne).

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain, le **centre hospitalier de Fleuryriat, situé à Bourg-en-Bresse**, a pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution auprès d'autres établissements (EHPAD publics et établissements sanitaires privés). Il doit recevoir **aujourd'hui et demain** une première dotation de **près de 10 000 doses de vaccins**, permettant de débuter la vaccination dès le lendemain.

En priorité sont visées les personnes âgées dépendantes en Ehpad et USLD ainsi que tous les personnels âgés de plus de 50 ans ou ayant des facteurs de risque, et notamment ceux en contact avec les résidents ou patients. La vaccination sera également élargie aux pompiers et aides à domicile de plus de 50 ans, au contact de personnes fragiles.

3 EHPAD CONCERNÉS CETTE SEMAINE PAR LA VACCINATION DANS L'AIN

Les premiers établissements qui débiteront la vaccination cette semaine sont **l'EHPAD les Jardins de Brou à Bourg-en-Bresse, l'EHPAD les Ancolies à Péronnas, et l'EHPAD Bon Séjour à Miribel**. D'autres établissements s'ajouteront rapidement à cette première liste.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir **son consentement** après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un temps non négligeable aux équipes des établissements. Par ailleurs, les structures concernées doivent réunir le conseil de vie sociale afin de valider la stratégie de vaccination au sein de l'établissement, en y associant les représentants des usagers.

Contacts presse

Préfecture Ain : 04 74 32 78 33 / 66
24/7 : 04 74 32 30 00
pref-communication@ain.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION VERS LES PERSONNELS DE SANTÉ DE PLUS DE 50 ANS

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination va être menée sur le territoire national. La vaccination est désormais proposée à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral.

Dans l'Ain, un premier **centre de vaccination**, au sein du centre hospitalier de Fleyriat (Bourg en Bresse), **sera ouvert dès jeudi 7 janvier 2021** pour les personnels libéraux et ceux qui ne pourraient pas être vaccinés dans leur propre établissement.

Dans la foulée, **d'autres sites de vaccination** seront rapidement déployés sur l'ensemble du département.

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL EN ISÈRE

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre dernier](#), le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

- Ce **mardi 5 janvier**, la stratégie vaccinale a été présentée auprès des élus du département dans le cadre d'une instance co-présidée par Madame la préfète de l'Ain et par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes (la directrice de la délégation départementale de l'Ain).
- **Mercredi 6 janvier** se déroulera une première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination**, pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en présence de madame la directrice de cabinet de la préfète de l'Ain, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des éventuelles difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de Covid-19. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins convergent pour démontrer un fait principal : **la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.**

La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

Contacts presse

Préfecture Ain : 04 74 32 78 33 / 66
24/7 : 04 74 32 30 00
pref-communication@ain.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr